

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 juin 2023

Date d'affichage 28 juin 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL_23_07_04_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le QUATRE JUILLET à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

Excusés :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à E. BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC SNCF RESEAU POUR L'UTILISATION
D'UNE DÉPENDANCE DE SON DOMAINE PUBLIC (PARKING DE LA GARE)**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention transmis par la société Nexity mandatée par SNCF Réseau,

Vu le rapport du Maire.

Considérant le projet de renouvellement de la convention qu'il convient de signer avec SNCF RESEAU pour la mise à disposition d'un terrain, propriété de la SNCF, situé rue Voltaire (environ 1 450 m²) pour l'aménagement d'un parking à proximité de la gare.

Considérant que pour cette occupation, le montant de la redevance fixé par SNCF RESEAU s'élève à 2 400 € HT par an, soit 1,65 HT/m².

Considérant que la convention sera conclue pour une durée de 7 ans à partir du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2030.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de la convention expirant en septembre 2023, pour une durée de 7 ans, à partir du 1^{er} octobre 2023.

APPROUVE le montant de la redevance fixé par la SNCF Réseau à la somme de 2 400 € HT par an.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, tous document relatif à cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU